

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 OCTOBRE 2020 A 19 HEURES 30**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**PRESENTS :** Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël  
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline,  
**ABSENT(E) S :** Néant  
**EXCUSE(E) S :** TABRAN Floriane,  
**SECRETAIRE :** ROMANET Marie-Aline

***La séance sera limitée à la présence de 8 personnes dans le public en raison de la crise sanitaire COVID 19 et dans le respect des gestes barrières (Port du masque obligatoire, respect de la distanciation sociale et lavage des mains au gel hydro alcoolique)***

**ORDRE DU JOUR**

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 28.09.2020

Mme La Maire et les membres du conseil municipal réitèrent leurs condoléances à la famille de Mr DESCHAMPS Robert

**DOSSIERS D'URBANISME**

- **MORZUCH Bruyère :** DP pour la pose d'un velux sur le bâtiment cadastré ZN 318 situé 406 route du village. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- **BREILLET Géraldine :** DP pour l'installation d'un abri de jardin de 17 m2 sur la parcelle cadastrée ZB 166 située 354 route des pannissières. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- **GOMBERT Eric :** DP pour modifications d'ouvertures et balcon sur la parcelle ZN 321. La maire explique qu'une première DP avait été autorisée le 12.05.2020. Que face à des contraintes techniques, Mr GOMBERT Eric dépose une seconde DP portant sur une modification des ouvertures et de la dimension du balcon en sollicitant une autorisation du survol du domaine public pour le balcon d'une dimension de 2.50 m sur 8 mètres (au lieu de 2.50 sur 6.50 mètres). Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable sur les modifications apportées aux ouvertures et sur l'autorisation du survol du domaine public pour le balcon dont les dimensions définitives seront 5 mètres de hauteur (comme actuellement), 2.50 mètres de profondeur (actuellement 1 m) et 8 mètres de largeur (actuellement 11 mètres).

**APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC LES SOCIETES D'AMBULANCES POUR LE TRANSPORT SANITAIRE DES SECOURS SUR PISTES**

Mme la maire rappelle qu'en application de la loi montagne, la commune a l'obligation d'établir une convention avec des sociétés d'ambulances afin d'assurer le transport sanitaire des accidentés sur les pistes de skis.

Après consultations, deux sociétés d'ambulances ont répondu : il s'agit des ambulances JUSSIEU SECOURS-Ambulances SARA à FAVERGES et AMS à AIME. Les coûts d'intervention sont respectivement de 235 € (CH ALBERTVILLE) pour SARA et 325 € pour AMS.

Le choix se fera par ordre croissant des coûts facturés (SARA, AMS) et selon disponibilité.

Le conseil donne son accord afin que les conventions soient signées avec ces deux sociétés d'ambulances.

Délibérations n° 2020.58 & 2020.59

## **APPROBATION TARIFS DU SDIS POUR L'EVACUATION DES SECOURS SUR PISTES**

Mme La maire rappelle également qu'en cas d'indisponibilité des sociétés d'ambulances, les évacuations sont assurées par le CSP de MOUTIERS (pompiers) et le coût de l'intervention s'élève à 324 € (Centre hospitalier) et 206 € (Cabinet Médical). Les membres présents approuvent à l'unanimité les tarifs proposés.

Délibération n° 2020.60

## **APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC VEOLIA POUR LA MAINTENANCE DES STATIONS D'EPURATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.**

Mme La maire indique que, depuis de nombreuses années, la société VEOLIA assiste la collectivité sur la maintenance de la STEP du chef-lieu et l'assistance à la production et la distribution d'eau potable.

Les conventions signées en 2018 pour l'eau potable et en 2014 pour la STEP du chef-lieu arrivent à expiration en fin d'année 2020.

Une nouvelle proposition de convention a été faite par la société VEOLIA pour la maintenance des deux stations d'épuration et l'assistance technique à la production et distribution d'eau potable. La prestation de service proposée porte sur l'entretien des deux STEP, sur un service d'astreinte, l'hydrocurage du réseau d'assainissement, recherche, détection et réparation des fuites, nettoyage et désinfection des ouvrages, réalisation de branchements neufs, assistance technique, analyses bactériologiques, exploitation de la javellisation, pesé des poteaux d'incendie.

La rémunération forfaitaire s'élève à 15 100 € HT/an avec une actualisation annuelle par l'application d'un coefficient correctif, pour une durée de 2 ans et demi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle convention et autorise Mme La maire à signer tous documents afférents à sa mise en place.

Délibération n° 2020.61

## **APPROBATION POUR LA PROLONGATION D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE SOFAXIS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES JUSQU'AU 31.12.2021**

Mme la maire rappelle que par délibération n° 2020.28 du 09.06.2020, la collectivité a mandaté le Centre de Gestion de mener la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour garantir les risques statutaires des agents publics territoriaux.

Que dans l'attente du résultat de cette procédure, il convient de prolonger l'adhésion au contrat groupe auprès de SOFAXIS jusqu'au 31.12.2021 et d'entériner l'avenant n° 2 de ladite convention.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la prolongation d'adhésion au contrat d'assurance SOFAXIS pour la couverture des risques statutaires jusqu'au 31.12.2020 et autorise Mme La maire à signer tous documents afférents à sa mise en place.

Délibération n° 2020.62

## **FIXATION DES DIFFERENTS TARIFS 2021**

### **• TARIF AFFOUAGE 2021**

L'inscription est fixée à 30 € et à 15 € pour les personnes ayant plus de 65 ans.

Délibération n° 2020.63

### **• TARIFS HORAIRES CAMION, TRACTO-PELLE ET MAIN D'ŒUVRE 2021**

- Tracto-pelle (avec chauffeur) .....	60.00 €
- Camion.....	40.00 €
- Main-d'œuvre.....	30.00 €
- Cout d'un sac de sel de 25 kg.....	16.00 €

Ce tarif sera appliqué également pour toutes demandes de déneigement de voies ou de parkings privés.

Délibération n° 2020.64

• **TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2021**

*Salle LA FRUITIERE*

- Association de la commune.....	gratuite
- Autre location.....	60 €/jour
.....	40 €/demi-journée
- Réception lors du décès d'un habitant.....	gratuit

*Salles DES PLAINES*

- Association de la commune .....	gratuite
- Autre location.....	100 €/jour
.....	60 €/demi-journée
- Réception lors du décès d'un habitant.....	gratuit

*En période hivernale c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril, une participation supplémentaire de 20 % sera demandée sur chaque location sauf pour les associations de la commune.*

*Une caution de 300 € sera exigée lors de la remise des clefs et rendue lors de la restitution de celles-ci si aucun dommage n'a été causé.*

*Il a été décidé de préciser dans le règlement, que le non-respect de ce dernier, notamment concernant les nuisances sonores entrainerait la non restitution de la caution.*

*Pour chaque location, le règlement intérieur sera signé par les locataires.*

*Il a également été décidé que lors de sépulture de personnes vivant sur la commune, les salles seraient mises à disposition gratuitement.*

*Délibération n° 2020.65*

• **TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES 2019/2020**

- journée adulte.....	12.00 €
- journée enfant.....	9.00 €
- demi-journée adulte.....	9.00 €
- demi-journée enfant.....	6.00 €
- semaine adulte.....	63.00 €
- semaine enfant.....	45.00 €
- saison adulte.....	110.00 €
- saison enfant.....	85.00 €
- classe de neige demi-journée.....	4.50 €
- classe de neige journée.....	9.00 €
- Tickets montée Mont Jovet.....	2.00 €

*Il a été décidé d'accorder la gratuité aux remontées mécaniques de NOTRE DAME DU PRE pour les enfants de moins de 6 ans et les personnes ayant plus de 70 ans sur présentation de justificatif.*

*Ces tarifs, identiques à l'année dernière, ont été adoptés à la majorité (3 votes contre ABONDANCE Monique, BERNARDON Paulin, ROMANET Joël – 1 vote d'abstention GOMBERT Pierre Alain - 6 votes pour)*

*Délibération n° 2020.66*

**RECRUTEMENT DE SALARIES SAISONNIERS ET ORGANISATION DE LA SAISON D'HIVER**

*Comme chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier afin de faire fonctionner les remontées mécaniques.*

*Le recrutement portera sur des agents polyvalents (déneigement, tenue des téléskis, travaux divers), pisteurs, conducteur d'engins et mécanicien, caissière. Trois candidatures ont d'ores et déjà été reçues en mairie.*

*La vente des tickets s'effectuera en mairie avec des permanences de 2 heures par jour. Les remontées mécaniques seront fermées le matin sauf en périodes de vacances scolaires, les week-ends et sur demande de groupes. Le télésiège de Couterloz ne sera ouvert que sur demande de groupes ou en cas d'affluence sur le domaine.*

*Délibération n° 2020.67*

## DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2021 ET AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Suite à une consultation auprès des élus, Mme la Maire informe de plusieurs projets susceptibles d'être éligibles au titre des aides du Conseil Départemental dans le cadre de différents fonds d'aides aux Collectivités comme le FDEC ainsi qu'auprès du Conseil Régional dans le cadre du BONUS RELANCE.

Des demandes d'aides financières vont être déposées pour les projets suivants : Travaux d'enrobés, Marquage au sol des passages piétons bi-couleur, réfection des murs de la Chapelle des Plaines, Réfection de la peinture du toit de l'Eglise, Aménagement du chemin du 8 juin 44 aux Plaines, acquisition de tables de ping-pong, acquisition d'un broyeur à branches mobiles.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le dépôt des dossiers auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin de solliciter des subventions les plus élevées possibles – programmation 2021. D'autres projets ont été évoqués (création parking Les Plaines, acquisition engins de déneigement pour Les Plaines, désenclavement du quartier de Chantemerle, rénovation du 2<sup>ème</sup> appartement de la maison forestière, création d'un terrain multisport aux Plaines). Cependant, ces derniers demandent des études financières et techniques plus approfondies afin de pouvoir les prendre en compte immédiatement. Ces points pourront être rediscutés lors de la préparation du BP 2021.

Délibération n° 2020.68

### QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subvention de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes : Mme La Maire donne lecture d'un courrier de l'ADM 06 sollicitant une aide financière de solidarité aux sinistrés de la tempête ALEX ayant ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée. Les élus demandent qu'une vérification soit faite quant à la véracité de cette demande. Si cette dernière est avérée, il a été décidé allouer une subvention de 200 € à l'unanimité.  
Délibération n° 2020.69
- Déneigement des voiries communales : Suite à un contact avec la Maison Technique (anciennement TDL), le responsable nous précise que les services du Conseil Départemental pourront assurer le déneigement d'une partie de la voirie communale notamment la route des Longes. Par contre, compte tenu du gabarit de l'engin utilisé, il sera impossible d'accéder à la rue de la chapelle, rue de l'ancienne école et aux petites « artères » dans le lotissement des Longes. La Maison Technique ayant lancé une procédure de marché pour choisir des sous-traitants se proposent d'associer la collectivité dans cette démarche afin que le déneigement soit assuré par le candidat choisi.  
A noter qu'afin de permettre ce déneigement sur les voiries communales Des Plaines et du Chef-lieu, il est **IMPERATIF** qu'aucun véhicule ne soit stationné sur la voirie.
- Colis de Noël et Cérémonie des Vœux : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il a été décidé de ne pas organiser l'après-midi récréative pour la remise des colis aux seniors de la commune. Cependant, la distribution de ces derniers est maintenue et un devis a été sollicité auprès de la Coopérative laitière de Moutiers.  
Quant à la cérémonie des Vœux, aucune décision définitive n'a encore été arrêtée mais l'organisation de cette réunion semble compromise. Une information sera diffusée en temps utile.
- Projet GUETTE Grégory – Auberge la Fruitière : Mme la maire informe qu'elle a reçu GUETTE Grégory, gérant de la Fruitière qui lui a exposé un projet d'installation d'un petit chalet en bas des pistes afin d'offrir la vente de boissons chaudes et petit snack (crêpes, gaufres etc etc...). Après discussion, les élus trouvent l'initiative positive mais un projet plus précis devra être présenté à la commune par Mr GUETTE avec notamment une discussion sur le lieu d'implantation, les autorisations des propriétaires et exploitants, la demande pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaires etc etc.

- Devis VEOLIA pour la télégestion des réservoirs : Mme la maire explique que les systèmes actuels de télégestion sur les réservoirs vont devenir caducs à la fin novembre 2020. Qu'il convient d'envisager l'installation d'un nouveau système opérationnel début décembre. VEOLIA a fait une proposition pour la mise en place d'une télégestion pour les 2 réservoirs pour un cout de 4944.30 € HT. Les membres du conseil municipal acceptent ce devis sur le principe, mais demandent que des précisions soient apportées par VEOLIA afin de connaître le coût du fonctionnement de ce système (abonnement, consommation etc etc). Ces informations vont être demandées auprès de VEOLIA et seront transmises aux élus, avant l'acceptation du devis.
- Formation conduite téléskis : Suite à la visite du technicien de la STRMTG, il convient de faire suivre une formation de conduite et chef d'exploitation aux agents en poste sur les téléskis afin que la STRMTG autorise l'ouverture de la station. Le devis de cette formation s'élève à 1980 € HT pour 2 jours et 2 personnes. Il a été décidé d'accepter ce devis.  
A noter également que MILLAN Olivier suivra l'entreprise JOLY et PHILIPPE lors de la visite annuelle des téléskis et la classe de TCRM du lycée de MOUTIERS qui va effectuer un stage d'une semaine sur la commune.
- Location maison forestière : MILLAN Olivier, nouvel agent technique ne souhaite pas prendre cette location. Suite à une information diffusée sur la commune, deux actes de candidatures ont été reçus. Sous réserve de fournir les documents attestant de la capacité financière à assumer le loyer, il a été décidé de louer cette maison à Mr HULEUX Sylvain et Mme BOUDJAADAR Elsa au prix de 600 € hors charge.  
Délibération n°2020.70  
Ces derniers se sont également déclarer intéressés pour prendre en location le 2<sup>ème</sup> étage qui est actuellement inhabitable afin de l'utiliser comme atelier. Une nouvelle discussion sera engagée.
- Fosse septique Les Plaines : Un contact va être pris avec les derniers propriétaires qui n'ont pas réalisés les travaux de « by passage » de leurs fosses septiques. Il est rappelé que ce « chuntage » est indispensable pour un bon fonctionnement de la STEU et la qualité d'épuration des roseaux.
- Programme Habitat – CCCT : Mme BOURGEOIS Catherine souhaite attirer l'attention sur le programme Habitat porté par la CCCT qui en assure le financement. Ce programme permet d'aider tous propriétaires qui souhaiteraient rénover leur habitat. L'aide varie entre 50 et 70 % de la dépense. Le cabinet URBANIS assiste et conseille gratuitement les propriétaires sur les travaux à réaliser et dépose les demandes d'aides financières. Cette opération se termine en juillet 2021. Il ne faut pas hésiter à contacter le cabinet URBANIS dont vous trouverez les coordonnées sur la feuille de Chou.
- ORANGE & SNEF TELECOM – Installation antenne 4G : un rendez-vous a eu lieu le 22.10 avec ORANGE et l'entreprise SNEF TELECOM afin d'étudier le lieu d'installation de l'antenne 4 G sur la commune. La collectivité a proposé, en priorité, le secteur du Réservoir pour cette installation ou des Pannissières. Des études techniques (alimentation électrique, autorisation de passage sur terrains privés etc etc..) vont être réalisées et un projet sera redéposé par ORANGE.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.*

*Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie*